

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 05 juillet 2017

N° 12
Objet : Agrandissement de l'Ets
Thermal – Modification du plan
de financement

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLosi Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

CAZERES Benoit, a donné pouvoir à DULAU Marie France

Etaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Eric
AUZET Guy
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie
DEORSOLA Jean Paul
ESMIOL Gérard
FIAERT Claude

ISOARD Roger
PAUL Gilles
PAYAN Claude
REBOUL Childéric
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
SFRECOLA Alain
URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE
le 08/07/2017

Appréciation des services de la Préfecture

004-200067437-20170705-12_05072017-DE

Monsieur Pierre SUZOR, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°6 du 28 avril 2016 relative au réaménagement et à l'agrandissement des Thermes, la communauté de communes Asse Bléone Verdon a approuvé le plan de financement prévisionnel suivant :

Région	11.83 %	485 000 €
Département	10 %	410 000 €
FEDER	24.02 %	985 000 €
Etat FNADT	17.07 %	700 000 €
Etat DETR 2016	2.44 %	100 000 €
Etat fond de soutien à l'investissement public local	7.32 %	300 000 €
Contrat de solidarité CD /CR	7.32 %	300 000 €
Autofinancement	20 %	820 000 €
TOTAL	100 %	4 100 000 €

La communauté de communes n'a pas pu bénéficier en 2016 des fonds européens visés, ni du fonds de soutien à l'investissement public local. Or, le Gouvernement a décidé de reconduire cette dotation de soutien pour l'année 2017.

Les travaux de protection de la falaise ont été réalisés en fin d'année 2016 afin de mettre en sécurité le site. La DSIPL ne pouvant intervenir sur une opération en cours de réalisation, il convient donc de retirer du coût total de l'opération la quote-part de ces travaux et de modifier le plan de financement, en proratisant les subventions déjà obtenues.

Le coût de la protection de la falaise s'élève à 287 000 euros soit 7% du coût global de l'opération.

Aussi, il vous est proposé de modifier le plan de financement prévisionnel ci-dessus, de la manière suivante :

	Participation	Montant
Région	11.83%	451 050 €
Département	10%	381 300 €
Etat FNADT	17,07%	651 000 €
Etat DETR 2016	2,44%	93 000 €
Etat dotation de soutien à l'investissement public local	24,02%	916 050 €
Contrat de solidarité CD /CR	7,32 %	279 000 €
Autofinancement	27,32 %	1 041 600 €
TOTAL	100%	3 813 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Appréciation après le dépôt des

004-200067437-20170706-12_06072017-DE

Il vous est donc demandé :

- d'approuver le plan de financement modifié ci-dessus,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les financements de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local 2017.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 4 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RFQU EN PREFECTURE

Le 06/07/2017

Approbation après F. Legrand

004-200067437-20170705-12_06072017-DE

